



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 123993

Texte de la question

Mme Martine Pinville attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions d'inscription à Pôle emploi des demandeurs d'emploi. Nombre d'entre eux voient leur inscription repoussée pour ne pas pouvoir présenter, lors du premier rendez-vous, leur carte nationale d'identité ou toute pièce d'identité en cours de validité. Ce délai d'inscription supplémentaire repousse d'autant les droits à indemnisation et toute recherche d'emploi. Elle lui demande donc s'il serait possible d'envisager un enregistrement immédiat de l'inscription à Pôle emploi, inscription validée *a posteriori* par tout justificatif légal et ce, sans avoir recours à un nouveau rendez-vous nécessitant plusieurs semaines de délais.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123993

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 13004

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)